

MASTER 2

DIPLÔME D'ÉTAT
D'ARCHITECTURE
CONFÉRANT
LE GRADE DE
MASTER 2

2018/19

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante : 01.44.65.+ 4 chiffres (poste de votre correspondant).

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine COMET, responsable :	23 12
Bernard COIFFET, Licence 1, inscriptions :	23 13
Soraya SERGENT, HMNOP :	23 15
Agnès MIRANDEL, Master :	23 18
Patricia BERNAIX, Vie étudiante :	23 17
Laurence PROBST, Bi-cursus :	23 16
Marie-Françoise SOTTO, Post-diplômes - DSA / DPEA :	23 45
Mohamed BELGHERBI, gestion de salles / emploi du temps :	23 79
Sivajini KETHEES, Stages - Licence 3 :	23 21
Florence BRETON, Licence 2, procédure DAP, validation études/transfert :	23 78

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Danielle HUGUES, responsable :	23 19
Justine SIMONOT :	23 27
Marie MALINOSKY :	23 20

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES Marc FAYOLLE DE MANS :	23.44
ATELIER NUMÉRIQUE (site Cambrai) Barmak LAHIJI :	01 40 05 56 44
BIBLIOTHÈQUE Alexandra THELIER, responsable :	23 30
Clothilde BOITEUX-BOURSIN :	23 31
Dominique UNGER :	23 31
DOCUMENTATION Didier TOURADE, responsable :	23 36
Sylviane CEDIA :	23 37
PÔLE IMAGE Hervé JÉZÉQUEL, responsable :	23 40
Alain CHALU :	23 35
Marcelo MENDOZA :	23 47
VIDÉOTHÈQUE Marine BENOIT-BLAIN :	23 34

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 4
PRÉSENTATION DU 2 ^{ème} CYCLE	p. 6
PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT.....	p. 8
COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT.....	p. 9
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER	p. 12
SECOND CYCLE	p. 16
THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT	p. 18
ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS SEMESTRE 9	p. 20
ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS SEMESTRE 9	p. 24
ENSEIGNANTS SEMESTRE 9	p. 25
PROJET DE FIN D'ÉTUDES.....	p. 27
ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS SEMESTRE 10	p. 29
ENSEIGNANTS SEMESTRE 10	p. 34

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017/18

MASTER 1 ET 2 • S7 • S9

	PROJET	COURS
03.09 - 08.09.18	05/09/18 DÉBUT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
10.09 - 15.09.18	SUITE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
17.09 - 22.09.18	19/09/18 - COMMISSION DE FIN DE DROITS À INSCRIPTION 21/09/18 à 14H - RÉUNION ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ ENTRANTE SUITE ET FIN (21/09/18) DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
24.09 - 29.09.18	SEMAINE D'ACCUEIL ÉTUDIANTS ET INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES, CYCLE LICENCE ET MASTER	
PREMIER SEMESTRE : 01/10/18 → 03/03/2019		
01.10 - 06.10.18	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
08.10 - 13.10.18		2
15.10 - 20.10.18		3
22.10 - 27.10.18		4
29.10 - 03.11.18		5 (JEUDI 01/11 FÉRIÉ)
05.11 - 10.11.18		6
12.11 - 18.11.18		7
19.11 - 24.11.18		8
26.11 - 01.12.18		9
03.12 - 08.12.18		10
10.12 - 15.12.18		11
17.12 - 22.12.18		12
VACANCES DE NOËL DU 23/12/18 AU 06/01/19 INCLUS		
07.01 - 12.01.19	13 - FIN DES COURS	13 - RENDU DE MÉMOIRE
VENDREDI 11/01/19 À 12H DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES MOBILITÉ NORD-AMÉRICAINES, ASIATIQUES ET SCANDINAVES		
14.01 - 19.01.19	14 - EXAMENS	14 - SOUTENANCE MÉMOIRE
21.01 - 26.01.19	15 - SEMAINE BLANCHE	15 - SEMAINE BLANCHE
SAMEDI 19/01/19 À 12H TESTS D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND POUR LES CANDIDATS À UN SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER EN 2019/2020		
28.01 - 02.02.19		16 - RENDU PROJET
SAMEDI 02/02/19 : JOURNÉE PORTES OUVERTES		
04.02 - 09.02.19	INTER-SEMESTRE / STAGE	
11.02 - 16.02.19	INTER-SEMESTRE / STAGE	
18.02 - 24.02.19	INTER-SEMESTRE / STAGE	
25.02 - 02.03.19	INTER-SEMESTRE / STAGE	
MERCREDI 27/02/19 À 14H RÉUNION ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2 ^{ÈME} SEMESTRE		
JEUDI 28/02/19 À 15H RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2 ^{ÈME} SEMESTRE		
VENDREDI 01/03 ET SAMEDI 02/03/19 - RATTRAPAGE DU 1^{ER} SEMESTRE / RATTRAPAGE MÉMOIRE		

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017/18

MASTER 1 ET 2 • S8 • S10

	PROJET	COURS
SECOND SEMESTRE : 04/03/2019 → 05/07/2019		
05.03 - 10.03.18	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS et PFE
LE 05/03/19 À 12H DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR MOBILITÉ AUTRES DESTINATIONS EUROPÉENNES ET NON EUROPÉENNES		
11.03 - 16.03.19		2
18.03 - 23.03.19		3
25.03 - 30.03.19		4
08.04 - 13.04.19		5
09.04 - 13.04.19		6
15.04 - 20.04.19		7
VACANCES DE PRINTEMPS DU 21/04/19 AU 05/05/19 INCLUS		
06.05 - 11.05.19		8 - (MERCREDI 08/05 FÉRIÉ)
13.05 - 18.05.19		9
20.05 - 25.05.19		10 (JEUDI 30/05 FÉRIÉ - ASCENSION)
27.05 - 01.06.19		11
03.06 - 08.06.19		12
10.06 - 15.06.19	13 - FIN DES COURS / RENDU MÉMOIRE D'ÉTAPE M1 (LUNDI 10/06 FÉRIÉ - PENTECÔTE)	
17.06 - 22.06.19	14 - EXAMENS - SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE M1	
24.06 - 29.06.19	15 - SEMAINE BLANCHE	
01.07 - 06.07.19	16 - RENDU DE PROJET	
08.07 - 13.07.19 08-09-10-11.07.19	VENDREDI 12/07 : RATTRAPAGE 2^{ÈME} SEMESTRE - RATTRAPAGE MÉMOIRE D'ÉTAPE M1 08-09-10-11.07.19 : SOUTENANCES PFE	
05.08 - 31.08.19	FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV	
09.09 - 14.09.19	SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE ERASMUS M1 ET RATTRAPAGE MÉMOIRE M2	
16 - 17.09.19	16 ET 17/09/19 : RATTRAPAGE PFE	

Pour mémoire :

Vacances de la Toussaint : du 21 octobre au 5 novembre 2018 inclus.

Vacances d'hiver de la Zone C : du 23 février au 11 mars 2019 inclus.

PRÉSENTATION DU 2^{ème} CYCLE

OBJECTIFS Le second cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture; la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ; la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Mais également de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture (art. 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

Pour l'école, ces finalités sont associées à deux objectifs qui caractérisent le second cycle de l'établissement. Le cycle master est conçu comme un cursus d'approfondissement, clairement différent d'un cursus de spécialisation. Poursuivant la formation dans une visée généraliste, le cursus proposé privilégie la construction par les étudiants d'une relation réflexive aux savoirs et savoir faire, et ainsi une conscience critique et prospective du rôle de l'architecture et des architectes dans la société. Ce cycle master entend pour cette raison favoriser la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement proposé par l'école, articulé autour du choix par l'étudiant d'un séminaire comme lieu principal d'élaboration d'une problématique d'approfondissement.

CURSUS ORGANISATION GÉNÉRALE DU SECOND CYCLE

D'une durée de deux ans, le second cycle conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, diplôme de l'enseignement supérieur. Il s'organise sur 4 semestres valant 120 ECTS au total. Il correspond à un niveau bac + 5 années d'études. Il comporte 2.200 heures dont 1.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement "école") réparties en 11 unités d'enseignement, dont 4 consacrées au projet.

Chaque fin de semestre est suivie d'un inter semestre de quatre semaines qui permet d'intégrer la totalité du temps de stage obligatoire en second cycle dans la continuité du cursus. Les semaines d'enseignement proprement dites sont fixées à 16 pour l'enseignement du projet et à 14 pour le reste des cours, incluant le contrôle continu, les examens et rendus organisés selon le rythme propre à la pédagogie et aux modalités définies et annoncées en amont dans les programmes pédagogiques et en début de semestre par le ou les enseignants coordinateurs. La rentrée des groupes de projet s'effectue une semaine avant la rentrée des cours proprement dits. Le dernier semestre est organisé sur 15 semaines, de façon à laisser aux étudiants une semaine blanche entre la fin de la préparation du PFE et sa soutenance.

SEMESTRE MICHEL SERRES

Les étudiants inscrits en cycle master peuvent passer un semestre dans le cadre du centre Michel Serres et valider un certain nombre de crédits ECTS

Les projets du centre Michel Serres, porteur des actions "Innovation" de la COMUE Hesam dont l'ENSA de Paris la Villette est membre, sont montés avec des partenaires privés ou publics, qui ont leur financement (les étudiants participant à ces projets ont le statut de stagiaires rémunérés), sont pilotés par un chef de projet.

Des équipes composées d'étudiants provenant de cursus divers (ingénierie, design, architecture, management, sciences humaines, histoire...) participent à un projet afin de créer des synergies autour de sujets partagés.

Pour chaque semestre, le CMS envoie un appel à candidatures qui est porté à la connaissance des étudiants de l'école par l'administration.

Les étudiants intéressés doivent constituer un dossier de candidature qui est examiné par le CMS qui sélectionne environ 2 étudiants par projet.

Un contrat d'études est établi pour chaque étudiant sélectionné qui précise le contenu du

parcours en vue de la validation ECTS. L'enseignement du séminaire ne peut pas être validé dans le cadre du CMS, par conséquent l'étudiant doit impérativement suivre à l'école les enseignements du séminaire.

L'emploi du temps du CMS prévoit en général 3 journées complètes consacrées au projet Michel Serres.

Une convention de stage est établie par l'ENSAPLV afin de permettre aux étudiants d'être indemnisés par le CMS ; Cette convention de stage ne remplace pas la convention du stage obligatoire de formation pratique du cycle master.

A la fin du semestre un PV de délibération du jury CMS comportant les notes obtenues par l'étudiant est transmis à l'école. Ces résultats sont intégrés dans le relevé de notes Taiga.

ITINÉRAIRE ET THÈMES D'APPROFONDISSEMENT

L'objectif étant la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement choisi par l'étudiant, l'ENSAPLV a structuré son offre pédagogique en master en fonction d'un ensemble de thèmes.

Six thèmes sont proposés par l'école et adossés - plus ou moins fortement - à des productions de recherche spécifiques :

- Arts et espaces ;
- Environnement, territoires et paysages ;
- Ville, habitat et société ;
- Édification et cultures techniques ;
- Patrimoines et mutations ;
- Théories et critique.

Si chaque thème d'approfondissement constitue un cadrage, il ne dit rien (ou très peu) quant à la manière de le traiter. Il désigne un champ de réflexion donnant lieu à plusieurs interprétations, et par conséquent à plusieurs problématisations et à plusieurs approches, rendues visibles notamment par le truchement des séminaires (voir le tableau de synthèse plus loin). Ces thèmes et ces champs ne correspondent donc ni à un découpage disciplinaire ni à des spécialisations, mais désignent des entrées en matière pour construire et consolider une posture réflexive en architecture, qui ouvrent à chaque fois sur des questionnements appelant l'intervention de plusieurs disciplines.

Les thèmes d'approfondissement sont structurés, et affinés dans la continuité d'un dialogue entre l'école et les équipes pédagogiques, avec l'objectif de faciliter et soutenir auprès des étudiants des choix conscients de construction de leur cursus master, et de favoriser une production interactive des deux travaux personnels principaux du cycle master : le mémoire et le projet de fin d'étude.

Dans chaque thème, plusieurs choix - de séminaires, d'enseignements de projet, d'optionnels - sont proposés. Pour accomplir son parcours d'approfondissement, l'étudiant doit valider la majorité des crédits ECTS (au minimum 86 sur 120 crédits ECTS) dans l'un des thèmes proposés par l'école, dont notamment : deux semestres de séminaire, la soutenance du mémoire, un enseignement de projet, un groupe d'encadrement de projet de fin d'étude, la soutenance du projet de fin d'étude et le stage.

Dans la nouvelle organisation, les enseignements du cycle master sont soit liés au choix d'un thème d'approfondissement (86 crédits ECTS) soit communs (S7 : groupe de projet, construction et représentation, histoire sciences humaines et sociales et économie ; S8 : construction et droit, histoire et philosophie ; 34 crédits ECTS).

LE STAGE DE FORMATION PRATIQUE

Le stage de "formation pratique" se déroule sur une période de deux mois à plein temps (soit 8 semaines). Pour ne pas interrompre la continuité des enseignements, les étudiants seront encouragés à l'effectuer soit de manière fractionnée, en deux fois, un mois pendant la période d'inter semestre située en février, soit pendant la période des congés scolaires d'été entre la première et la deuxième année. Le stage est encadré par un enseignant habilité choisi par l'étudiant. Le temps du stage n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 1200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement "école".

LE MÉMOIRE

Le mémoire est un travail rédigé sous forme de texte d'une cinquantaine de pages qui peut être accompagné de supports graphiques, photographiques ou encore cinématographiques. Le rendu de mémoires a lieu la 1^{ère} semaine après les vacances de Noël.

La soutenance proprement dite a lieu vers la fin du mois de janvier (semaines 14 ou 15 du calendrier universitaire)

Les étudiants doivent avoir validé leur mémoire lors de la soutenance de janvier (cf. calendrier universitaire).

Si le mémoire n'est pas entièrement finalisé et que l'étudiant obtient une note de 8/20, il peut passer un rattrapage à la fin de l'intersemestre (cf. calendrier universitaire). Dans certains cas particuliers un second rattrapage peut être effectué en septembre.

LES MODES PÉDAGOGIQUES DU CYCLE MASTER

Les séminaires sont positionnés en relation avec un seul thème d'approfondissement. Les enseignements des séminaires fondent, concrétisent et structurent l'offre thématique de l'école. Ils sont les lieux de préparation et de production du mémoire de second cycle. Ils comportent une initiation méthodologique à la recherche. Ils sont organisés au sein des séminaires aux semestres 7, 8 et 9. Ils disposent d'un poids horaire important* : 4,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 8 avec 2 heures dévolues au suivi de mémoire (méthodologie) et 3 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 9 avec 2,5 heures hebdomadaires dévolues au suivi de mémoire. Les enseignements de séminaire représentent ainsi 14% du poids horaire global (hors optionnels de séminaire) et 12 ECTS, soit 10% des ECTS.

Les groupes de projet et groupes de PFE sont positionnés en relation avec deux ou trois thèmes d'approfondissement, un positionnement sur un seul thème étant exceptionnel. Ces enseignements ont vocation à accueillir des étudiants qui situent leurs itinéraires d'approfondissement dans plusieurs thèmes. Les situations de projet approfondis apparaissent ainsi comme champs d'étude, de réflexion et d'expérimentation qui nécessitent le croisement de points de vue et d'approches différents. Ils constituent par conséquent le lieu d'échanges transversaux entre étudiants engagés dans des itinéraires d'approfondissement différents. Le second cycle comporte quatre unités d'enseignements majoritairement dévolues au projet, une par semestre, dont l'unité d'enseignements relative à l'encadrement du PFE.

Les articulations entre projet et séminaire s'effectuent et s'affichent par l'adossement à un même thème d'approfondissement, par des échanges à l'intérieur d'équipes pédagogiques transversales et enfin, par des coopérations scientifiques et pédagogiques concrètes, explicitées notamment dans les fiches des enseignements concernés.

Enfin, l'optionnel est un enseignement léger en charge de travail, qui aide l'étudiant à compléter sa formation. Certains sont liés aux séminaires, d'autres aux projets.

Il n'existe pas d'enseignement de langues vivantes obligatoire en second cycle mais une offre d'enseignements optionnels est prévue au sein de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. Elle est vivement recommandée aux étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité à l'étranger. Rappelons que l'enseignement des langues vivantes a été renforcé en premier cycle, avec l'exigence d'un niveau minimum à l'issue de ce cycle.

Tous les étudiants, en transfert, souhaitant s'inscrire en second cycle, devront produire un certificat attestant de leur niveau de langue étrangère émis par l'école d'origine ou leur score obtenu à un test linguistique de type IELTS, TOEFL, DELE.

L'enseignement des langues vivantes en second cycle participe de la volonté de l'établissement d'ancrer l'offre d'enseignements de l'école dans une politique des relations internationales. A cette fin, la poursuite de l'enseignement des langues vivantes en second cycle s'effectuera de la manière suivante.

L'étudiant en séjour d'études à l'étranger a la possibilité de valider un optionnel obligatoire de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7 par un enseignement de langue dans l'université d'accueil, indépendamment de l'acquisition de cette langue étrangère par un séjour d'études validé dans le cursus de l'ENSAPLV.

Pour les étudiants qui n'optent pas pour un séjour d'études validé à l'étranger, l'ENSAPLV propose un enseignement de langue vivante au titre d'un optionnel de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. L'étudiant choisira alors entre au moins deux langues vivantes : l'anglais ou l'espagnol.

Le programme de cet enseignement du semestre 7 correspond à 49 h, soit 3,5 h hebdomadaires. Il comprend :

- un travail de présentation du projet d'architecture en langue étrangère en liaison avec les groupes de projet de l'unité d'enseignements M.7.1;
- une préparation aux tests d'entrée dans les universités anglophones ou hispanophones de niveau européen B2 de type TOEFL, IELTS ou DELE.

Par ailleurs, l'offre pédagogique du second cycle prévoit des enseignements internationaux dans lesquels sont organisés des ateliers européens ou internationaux. Ces ateliers mettent en présence (sur un sujet choisi en commun) plusieurs équipes d'étudiants de différents établissements encadrés par leurs enseignants et s'inscrivent dans des partenariats établis par l'ENSAPLV avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. La préparation à ces ateliers comprendra également une préparation linguistique intensive sur le sujet traité dans l'atelier (préparation faisant l'objet d'une validation dans le cadre de l'unité d'enseignement portant cet atelier).

Les expériences linguistiques acquises durant le second cycle peuvent ainsi revêtir diverses formes :

- un séjour d'études à l'étranger ;
- la participation à un enseignement bilingue de projet ;
- la participation à un atelier européen ou international ;
- la préparation aux éventuels tests de type TOEFL, IELTS, DELE.

LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Ces expériences figurent dans l'annexe descriptive qui accompagne le diplôme, dite "supplément au diplôme" (article 3 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture), accompagnée du certificat de l'établissement CALEA (Certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture) si l'étudiant a obtenu le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence à l'ENSAPLV).

L'ENSAPLV souhaite offrir à chaque étudiant un moment fort à travers lequel il sera mis en situation de confrontation avec un contexte international. Cette mise en situation peut se réaliser de diverses manières : un séjour d'études de longue durée à l'étranger dans le cadre des conventions d'échanges d'étudiants établies par l'établissement avec des partenaires étrangers, par le stage obligatoire effectué à l'étranger ou par l'intégration à un atelier européen ou international. La mobilité des étudiants (vers des universités étrangères), dans cette structure du second cycle, peut s'effectuer en 1^{ère} ou 2^{ème} année du cycle Master pour un séjour semestriel ou annuel. Toute mobilité s'effectue dans un cadre réglementaire et fait l'objet d'un contrat d'études approuvé par l'ENSAPLV et la structure d'accueil. Ce contrat permet à l'étudiant de valider, dans son cursus d'origine, les enseignements obtenus à l'étranger.

* 3,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de janvier du semestre 7.

Dont 1h pour le suivi de mémoire et 2h pour l'initiation recherche et méthodologie.

PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

M1 - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER 60 ECTS					
Second cycle année 1 – 60 ECTS					
S7	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS	S8	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS
M.7.1	Projet architectural et urbain 1	15	M.8.5	Projet architectural et urbain 2	15
M.7.2	Construction1 et représentation	6	M.8.6	Séminaire thématique 2	7
M.7.3	Histoire, Sciences sociales et économie	5	M.8.7	Construction et Droit	4
M.7.4	Séminaire thématique 1 et enseignements optionnels d'initiation à la recherche	4	M.8.8	Histoire et philosophie	4
Total S7		30	Total S8		30

M2 - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER 60 ECTS					
Second cycle année 2 – 60 ECTS					
S9	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS	S10	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS
M.9.9	Projet 3 Droit de l'urbanisme	15	M.10.11	PFE Soutenance et rapport de stage	30
M.9.10	Séminaire thématique 3 Enseignement intensif pluridisciplinaire ou ex-option thématique OT	15			
Total S9		30	Total S10		30

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE | ANNÉE 1 • SEMESTRE 7

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures trav. perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
					COURS	TD	PRJT	SEMN						
SEMESTRE 7 – ENSEIGNEMENTS NON POLARISES														
Semestre 7	M.7.1	P	PROJET 1	OC	16			136		136	8,5	204	0,85	13
		Po	OPTIONNEL PROJET 1	OC	14	21				21	1,5	29	0,15	2
		Total M 7-1					21		136		157	10	233	1
	M.7.2	CT	CONSTRUCTION 1	OC	14	21	28			49	3,5	41	0,50	3
		TR	TECHNIQUES DE REPRESENTATION	OC	14	21	28			49	3,5	41	0,50	3
		Total M 7-2					42	56			98	7	82	1
	M.7.3	HT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE 1	OC	14	28				28	2	35	0,50	2,5
		SH	SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIE	OC	14	28				28	2	35	0,50	2,5
		Total M 7-3					56				56	4	70	1
	M.7.4	S	SÉMINAIRE THEMATIQUE 1	OC	14	28		28		28	2	41	0,5	2
		SoIR	SUIVI MÉMOIRE	OC	14		21			21	1,5		0,25	1
		SoIR	OPTIONNEL INITIATION À LA RECHERCHE	OC	14	28	28			28	2	2	0,25	1
	Total M.7.4					28	49	28		77	5,5	43	1	4
	IP9			OC										
	TOTAL SEMESTRE 7									388	26,5	428		30

OC = Obligatoire Au Choix

O = OBLIGATOIRE

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE | ANNÉE 1 • SEMESTRE 8

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures trav. perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
					COURS	TD	PRJT	SEMN						
SEMESTRE 8														
M.8.5	P	PROJET 2	OC	16			136		136	8,5	204	0,85	13	15
	Po	OPTIONNEL PROJET 2	OC	14	21				21	1,5	39	0,15	2	
	Total M.8.5					21		136		157	10	233	1	
M.8.6	S	Séminaire Thématique 2	OC	14			35		35	3,5	41	0,6	3	7
		Suivi mémoire 1	OC			28		28	1	46	0,2	2		
	So	Optionnel de séminaire 1	OC	14	28				28	2	22	0,2	2	
Total M.8.6					56	28	35		119	8,5	109	1		
M.8.7	CT	Construction 2	OC	14	49				49	3,5	11	0,50	2	4
	DR	Droit de la construction	OC	14	28				28	2	28	0,50	2	
	Total M.8.7					77				77	5,5	39	1	
M.8.8	HT	Histoire de l'architecture et de la ville 2	OC	14	28				28	2	32	0,50	2	4
	PH	Philosophie	OC	14	28				28	2	32	0,50	2	
	Total M.8.8					56				56	4	64	1	
TOTAL SEMESTRE 8									409	28	445			30
TOTAL ANNÉE 1									797	54,5	873			60

OC = Obligatoire Au Choix

O = OBLIGATOIRE

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE | ANNÉE 2 • SEMESTRE 9

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures trav. perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
					COURS	TD	PRJT	SEMN						
SEMESTRE 9														
M.9.9	P	PROJET 3	OC	16			136		136	8,5	198	0,70	13	15
	IPFE	Introduction au PFE	OC	14	28				28	2	28	0,15		
	DU	Droit de l'urbanisme	O.	14	28				28	2	28	0,15	2	
Total M.9.9						56	136		192	12,5	254	1		
M.9.10	S	Séminaire etThématique 3 Suivi mémoire 2	OC	14		32			10 32	1 2	48	0,15	3	15
	So	Optionnel de séminaire 2	OC	14	28				28	2	2	0,1	1	
	SMS	Soutenance mémoire 8 ECTS	O								240	0,55	8	
IP	Intensif pluridisciplinaire	OC	14	21	28			49	3,5	45	0,2	3		
Total M.9.10						56	56		119	8,5	335	1		
TOTAL SEMESTRE 9									311	21	589			30

SECOND CYCLE | ANNÉE 2 • SEMESTRE 10

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures trav. perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
					COURS	TD	PRJT	SEMN						
SEMESTRE 10														
M.10.11	PFE	Préparation projet de FIN d'études	OC	16			90		90	5,5	210		12	
	SPFE	Soutenance PFE	O.					1		249		10		
	RS	Rapport de stage	O.	8					2		280		8	
	PR	Optionnel Parcours Recherche	O. ⁽¹⁾	14	28				2		56			
	Total M.10.11							90		93		739	1	
TOTAL SEMESTRE 10									93	5,5	739			30
TOTAL ANNÉE 2									404	28	1328			60
TOTAL GÉNÉRAL CYCLE MASTER									1201		2201			

OC = OBLIGATOIRE Au Choix

O = OBLIGATOIRE

(1) Obligatoire pour les étudiants désirant la mention "Recherche" sur le diplôme.

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

	UE	Code	Enseignement	Coefficient	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE
Semestre 7	M 7-1	P	Projet 1	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15
		Po	Optionnel projet 1	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	
		Total M 7-1		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 7-2	CT	Construction 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	6
		TR	Techniques de représentation	0,5		3	
		Total M 7-2		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 7-3	HT	Histoire de l'archi et de la ville 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2,5	5
		SH	Sciences sociales et économie	0,5		2,5	
		Total M 7-3		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 7-4	S	Séminaire 1	0,65	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	4
		SoIR	Optionnel Initiation à la recherche	0,35		1	
		Total M 7-4		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	TOTAL SEMESTRE 7						30

	UE	Code	Enseignement	Coefficient	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE	
Semestre 8	M 8.5	P	Projet 2	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15	
		Po	Optionnel projet 2	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 8.5		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
	M 8.6	S	Séminaire 2		0,6	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	7
			Soutenance mémoire d'étape		0,2	Moyenne UE $\geq 10/20$	2	
		So	Optionnel séminaire 1	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 8.6		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
	M 8.7	CT	Construction 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
		DR	Droit de la construction et TD	0,5		2		
		Total M 8.7		1				
	M 8.8	HT	Histoire de l'archi et ville 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
		PH	Philosophie	0,5		2		
		Total M 8.8		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
TOTAL SEMESTRE 8						30		
TOTAL ANNEE 1						60		

ÉTUDIANTS DE M1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 (sans note inférieure à la note minimale prévue) aux 8 unités d'enseignements (UEM) de M1, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEM71 et UEM85). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ pourront être conservées.

ÉTUDIANTS DE M2

	UE	Code	Enseignement	Coeff.	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE
Semestre 9	M 9.9	P	Projet 3	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15
		IPFE	Introduction au PFE	0,15			
		DU	Droit de l'urbanisme	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	
		Total M 9.9		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	M 9.10	S	Séminaire 3	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1	15
			Suivi de mémoire 2			2	
		So	Optionnel séminaire 2	0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1	
		SMS	Soutenance mémoire	0,55	Note $\geq 10/20$	8	
		IP	Intensif pluridisciplinaire	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	
		Total M 9.10		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
TOTAL SEMESTRE 9						30	

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2^{ème} session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

ATTENTION ! LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE IL FAUT IMPERATIVEMENT OBTENIR 10/20

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours. En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1er semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2^{ème} semestre.

Les étudiants ayant obtenu une note éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage. Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement. (cf coefficients de pondération).

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

Le diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation, à savoir : la totalité des UE de 1^{ère} et 2^{ème} années incluant le PFE et la validation du stage obligatoire de formation pratique. Les délibérations des jurys sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE MASTER

Un étudiant peut prendre au maximum trois inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master. Un étudiant qui a bénéficié en 1^{ère} année du second cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année. A titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en second cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master.

Les étudiants ayant effectué une mobilité académique à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus ou d'une convention, pourront, le cas échéant bénéficier d'une 4^{ème} année supplémentaire d'inscription en cycle master sans avoir à passer devant la commission de fin de droits à inscription.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

	UE	Code	Enseignement	Coeff.	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE
Semestre 10	M 10.11	PFE	Préparation Projet de Fin d'Études		Note minimale $\geq 10/20$	12	
		PR	Suivi mémoire Parcours Recherche		Pas de note validé ou non		
		OPR	Optionnel Parcours Recherche		Pas de note validé ou non		
		SPFE	Soutenance PFE		Pas de note validé ou non	10	
		RS	Rapport de stage			8	
		Total M 10.11		1			
		TOTAL SEMESTRE 10					
TOTAL GENERAL CYCLE MASTER						120	

PUBLICS

Le second cycle est ouvert aux titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence ainsi qu'aux titulaires d'un titre français ou étrangers admis en dispense ou en équivalence de ce diplôme en application d'une réglementation nationale, soit de la validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

Les contenus des enseignements sont organisés autour de cinq idées :

- une approche multidisciplinaire équilibrée,
- au semestre 7 des enseignements qui complètent les enseignements du premier cycle et qui préparent les étudiants à aborder une fin de cursus autonome,
- des modes pédagogiques et des effectifs adaptés à des groupes réduits,
- un cursus offrant une grande possibilité de choix aux étudiants, avec la possibilité de personnaliser largement en partie son parcours.

OBJECTIFS

Le second cycle donne à l'étudiant la capacité à définir un projet architectural situé dans un contexte géographique et social. Il est largement fondé sur une grande autonomie, avec un très large choix de matières optionnelles qui permet à chaque étudiant de façonner son parcours à la carte et de préparer un parcours recherche. La première année du second cycle est également le moment privilégié pour bénéficier d'un programme d'échange international et d'un séjour long à l'étranger.

Un certain nombre de disciplines ont été réorganisées et renforcées pour faire de la première année de second cycle une année de formation à part entière, dans la prolongation des acquis du premier cycle, pour assurer une transition vers l'organisation des trois semestres ultérieurs en « unités de séminaire » et « unités de projet », et pour enfin accueillir les étudiants venant d'autres écoles françaises ou étrangères en leur permettant de s'intégrer à la culture de l'école.

Les enseignements de construction, d'histoire, de techniques de représentation, de sciences humaines et sociales (intégrant des enseignements d'économie et de droit) sont développés sur un ou deux semestres (sauf le droit qui se prolonge au semestre 9). Compte tenu de l'importance des promotions du second cycle, de la nécessité de déployer des pédagogies en groupes restreints et d'offrir des possibilités de choix aux étudiants, tous ces enseignements obligatoires sont répartis en plusieurs groupes au choix. En parallèle, un enseignement de projet est obligatoire pendant le semestre 7.

CONTENU

Les contenus des enseignements sont organisés autour de cinq idées :

- une approche multidisciplinaire équilibrée,
- au semestre 7 des enseignements qui complètent les enseignements du premier cycle et qui préparent les étudiants à aborder une fin de cursus autonome,
- des modes pédagogiques et des effectifs adaptés à des groupes réduits,
- un cursus offrant une grande possibilité de choix aux étudiants, avec la possibilité de personnaliser largement en partie son parcours.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La première année du second cycle est également le moment privilégié pour bénéficier d'un programme d'échange international et d'un séjour long à l'étranger. Ce cycle constitue aussi une prise d'autonomie des étudiants. C'est pourquoi une grande liberté de choix est laissée aux étudiants tout au long de ce cycle :

- choix d'un groupe particulier dans un enseignement obligatoire ;
- choix d'enseignements optionnels thématiques au semestre 7 ;
- choix du sujet et du groupe de PFE parmi une offre très diversifiée.

Le second cycle comporte des enseignements communs non thématiques (32 crédits ECTS) et des enseignements liés au choix d'un thème d'approfondissement (88 crédits ECTS). Un parcours recherche spécifique permet de préparer une orientation future vers un doctorat à travers une initiation à la recherche et des modalités de soutenance spécifiques du mémoire et du projet de fin d'études conduisant à un diplôme d'état d'architecte avec la mention recherche.

SEMESTRE 7				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM71			Projet	13
			Optionnel de projet	2
UEM72	Construction	3		
	Techniques de représentation	3		
UEM73	Histoire	2,5		
	Sciences humaines	2,5		
UEM74			Séminaire	3
			Optionnel initiation recherche	1
Total ECTS		11		19
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

SEMESTRE 8				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM85			Projet	13
			Optionnel de projet	2
UEM86			Séminaire	5
			Optionnel de séminaire	2
UEM87	Construction	2		
	Droits de la construction	2		
UEM88	Histoire	2		
	Philosophie	2		
Total ECTS		8		22
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

SEMESTRE 9				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM99	Droit de l'urbanisme	2	Projet	13
			Introduction au PFE	
UEM910	Intensif pluridisciplinaire	3	Séminaire	11
			Optionnel de séminaire	1
Total ECTS		5		25
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

SEMESTRE 10				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM1011	Stage	8	PFE Suivi + soutenance	22
Total ECTS		8		22
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

TOTAL CRÉDITS ECTS DU CYCLE	
Enseignements communs non thématiques	32 ECTS
Enseignements thématiques	88 ECTS
TOTAL CYCLE	120 ECTS

THÉMATIQUES

D'APPROFONDISSEMENT

THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT

AE

ARTS ET ESPACES

Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.

ECT

ÉDIFICATION ET CULTURE TECHNIQUES

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

ETP

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

PM

PATRIMOINES ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

TC

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une "pratique critique". Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturale d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

VHS

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

ARTS ET ESPACES

Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRES	PROJET
S901A - Démarches plastiques et territoires urbains 3.	S917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire.	P901 - Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains.
S901B - Scénographie et architecture : la scénographie un art du lieu 3.	S929 - Via cinéma 2. S934 - Patrimoine industriel: Art/Architecture 2.	P902 - Scénographie et architecture : de l'œuvre au lieu.
S908 - Art, cinéma, architecture 3.		

ÉDIFICATION ET CULTURES TECHNIQUES

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquiescer les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRES	PROJET
S912 - Pratiques constructives du projet architectural, regard critique et prospectif.	S914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements. S917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire. S921 - Continuum numérique: conception, modélisation et fabrication.	P913 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet. P914 - Réhabilitation soutenable à l'échelle de la ville et du bâti. Transformation d'usage des bâtiments industriels. P916 - Projet urbain et villes européennes. P919 - Architecture, Réhabilitation, Transformation. P921 - Patrimoine(s) et mutations : un écoquartier en réhabilitation / reconversion.

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRES	PROJET
S906 - Paysage/s 3 : l'actualité du paysage en débat.	S901 - Architecture, Urbanisme, Paysage et Lumière/son. S904 - Prospective de la ville et projet urbain	P901 - Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains. P904 - Projet urbain participatif et conception architecturale. P905 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Apprendre des villes indiennes : devenir de la "Ville Des Petits Riens".
S910 - Architecture environnement et développement durable 3.	S913 - Histoire et théorie de la programmation S914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements	P906 - Détours II - ateliers Ulaanbaatar et Yangon. P907 - Formes tissus péri urbains et projets résidentiels en région parisienne. P910 - Paysage/s : architectures, villes & territoires en transition. P914 - Réhabilitation soutenable à l'échelle de la ville et du bâti. Transformation d'usage des bâtiments industriels. P919 - Architecture, Réhabilitation, Transformation. P921 - Patrimoine(s) et mutations : un écoquartier en réhabilitation / reconversion. P924 - Living labs et projet architectural et urbain.

Légende :

S : Séminaire.
So : Optionnel de séminaire.
P : Projet.

PATRIMOINE ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S913 - Milieux habités (philosophie, architecture, urbain, environnement) ³ : ville/nature/ monde et métamorphoses.	S0906 - Conception architecturale et démarche ergonomique.	P904 - Projet urbain participatif et conception architecturale.
S915 - Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti ³ .	S0923 - Infraordinaire de la Modernité.	P905 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Apprendre des villes indiennes : devenir de la "Ville Des Petits Riens".
	S0934 - Patrimoine industriel : Art / Architecture 2.	P906 - Détours II - ateliers Ulaanbaatar et Yangon.
	S0935 - Esthétique de l'architecture du 20 ^{ème} -21 ^{ème} siècle.	P909 - Architecture et partage : co-design.
		P910 - Paysage/s : architectures, villes & territoires en transition.
		P913 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet.
		P914 - Réhabilitation soutenable à l'échelle de la ville et du bâti. Transformation d'usage des bâtiments industriels.
		P921 - Patrimoine(s) et mutations : un écoquartier en réhabilitation / reconversion.
		P923 - Milieux habités : Construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels.

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une "pratique critique". Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturale d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S909 - Critique et histoire de l'architecture et de la ville ³ .	S0913 - Histoire et théorie de la programmation.	P910 - Paysage/s : architectures, villes & territoires en transition.
S911 - Activités et instrumentation de la conception ³ .	S0917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire.	P913 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet.
	S0936 - Histoire(s) traités et doctrines : atelier de fabrication	P916 - Projet urbain et villes européennes.

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S904 - Séminaire 3 APUS : architecture, projet urbain et sociétés ³ .	S0904 - Prospective de la ville et projet urbain.	P901 - Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains.
S914 - La fabrique spatiale et culturelle des territoires durables ³ .	S0906 - Conception architecturale et démarche ergonomique.	P904 - Projet urbain participatif et conception architecturale.
	S0913 - Histoire et théorie de la programmation.	P905 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Apprendre des villes indiennes : devenir de la "Ville Des Petits Riens".
S916 - Nouvelles pratiques urbaines.	S0914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements.	P906 - Détours II - ateliers Ulaanbaatar et Yangon.
	S0923 - Infraordinaire de la Modernité.	P907 - Formes tissus péri urbains et projets résidentiels en région parisienne
	S0934 - Patrimoine industriel : Art / Architecture 2.	P909 - Architecture et partage : co-design.
		P910 - Paysage/s : architectures, villes & territoires en transition.
		P914 - Réhabilitation soutenable à l'échelle de la ville et du bâti. Transformation d'usage des bâtiments industriels.
		P916 - Projet urbain et villes européennes.
		P919 - Architecture, Réhabilitation, Transformation.
		P921 - Patrimoine(s) et mutations : un écoquartier en réhabilitation / reconversion.
		P924 - Living labs et projet architectural et urbain.

ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS SEMESTRE 9

ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS SEMESTRE 9

M.9.9 - DROIT DE L'URBANISME	
DU	Droit de l'urbanisme

M.9.10 – INTENSIFS PLURIDISCIPLINAIRES (AU CHOIX)	
M 9.10 IP901	Transmettre l'architecture
M 9.10 IP902	Expérimentations artistiques Chalon sur Saône Patrimoine technique portuaire et transformation urbaine
M 9.10 IP904	La scénographie: atelier-projets
M 9.10 IP906	Dévions
M 9.10 IP908	Patrimoine industriel: Art/Architecture
M 9.10 IP909	Architecture et idéologie
M 9.10 IP910	Préparation linguistique espagnol
M 9.10 IP917	Lutte contre l' habitat indigne-outils et pratiques
M 9.10 IP918	Histoire critique de l'archi et de l'urbanisme au Japon
M 9.10 IP921	Cultures visuelles et pratiques spatiales
M 9.10 IP926	B.U.L XL Bidules ultra légers de grande taille
M 9.10 IP928	Territoires ruraux en déprise et innovation sociale. Workshop participatif en inter-formations en Creuse.
M 9.10 IP930	Des arbres dans la ville, des arbres pour la ville
M 9.10 IP932	De la perception à la compréhension du paysage : Quels outils architecturaux pour lire le paysage ? Vallée de la Loire, Patrimoine Mondial de l'Unesco.
M 9.10 IP933	GLOBAL DESIGN : Une invitation à la recherche par le faire.
M 9.10 IP935	OBSERVATOIRE DU GRAND PARIS : ou comment suivre la transformation de la métropole.
M 9.10 IP936	Conception et réalisation d'objets en béton UHP moulé
M 9.10 IP937	Penser, écrire l'architecture en cinéma
M 9.10 IP938	L'acte de bâtir de la conception à la réalisation avec regard spécifique sur la phase chantier
M 9.10 IP940	Apprendre de l'Inde et de ses 29 états

M.9.9 – GROUPES DE PROJET- AU CHOIX	
P 901	C. ASLAN, J. BOULMIER, J. BELLER
P 902	M. DESSARDO, G. GRIBÉ, M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL
P 904	V. MOIMAS, B. WEBER, J. ZETLAOUI-LÉGER
P 905	C. SECCI, C. LEBARBEY, H. THOMAS
P 906	O. BOUCHERON, C. BLANCOT
P 907	V. LAVERGNE, G. GRIBÉ, A - G. COHEN, P. CHAVANES
P 909	A. TUFANO, F. MEADOWS
P 910	D. LAPASSAT, M. HOESSLER
P 913	R. KENLEY, H. C. SHIN
P 914	M. LOPEZ DIAZ, J. BRUTER
P 916	E. LOCICÉRO, F. GUÉNA, J. SILVESTRE
P 919	F. GAUBIN, V. POIRIER
P 921	P. DEHAN, L. PENISSON
P 922	D. REBOIS, H. BRULEY
P 923	E. DANIEL-LACOMBE, Y. GOURVIL
P 924	S. WACHTER, D. LE FRANÇOIS

M.9.9 - DROIT DE L'URBANISME	
DU	R. CARVAIS

M.9.10 – SÉMINAIRE 3	
ARTS ET ESPACES	
S901A	C. ASLAN, O. JEUDY, L. FALZON
S901B	M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL, Y. KNEUSE
S908	M. NEGRO, S. NAVA, H. REIP, E. RESTREPO RESTREPO, M. SAIDI SHAROUZ
VILLE, HABITAT, SOCIÉTÉ	
S904	E. AMOUGOU, S. WACHTER, M. SAIDI SHAROUZ
S914	C. PEDELAHORE, J. JAUPITRE, V. LAGUIA
S916	M. ANTONIOLI, I. IOSA
ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE	
S906	R. DE MARCO, C. SZANTO, C. ZAHARIA, C. LUXEMBOURG
S910	A. D'ORAZIO, E. MACAIRE, V. ZAMANT
ÉDIFICATION ET CULTURE TECHNIQUE	
S912	S. BALEZ, D. HAMANI, N. BELKADI, M. LEYRAL
PATRIMOINE ET MUTATIONS	
S913	X. BONNAUD, C. BODART A. FREMY, P. GIRARD, A. TUFANO
S915	M. GAIMARD, A. BONDON, L. BASSIÈRES
THÉORIES ET CRITIQUES	
S909	P. CHABARD, S. DESCAT
S911	F. GUÉNA, J. SILVESTRE, A. TÛSCHER

M.9.10 – OPTIONNELS DE SÉMINAIRE AU CHOIX	
SO 901	D. COUILLARD
SO 904	S. WACHTER
SO 906	M. FENKER
SO 923	O. BOUCHERON
SO 917	R. KENLEY
SO 913	J - M. COGET
SO 914	J - M. COGET
SO 921	F. GUÉNA
SO 929	V. JOUVE, H. REIP
SO 934	F. PINATEL, C. DENNEULIN
SO 935	A. TUFANO
SO 936	D. GABBARDO

M.9.10 – INTENSIFS PLURIDISCIPLINAIRES OU EX OT AU CHOIX	
M 9.10 IP901	M. BOURDIER, C. VALLECILLO
M 9.10 IP902	Y. MAHIEU, J. BOULMIER, A. PETITRENAUD
M 9.10 IP904	M. MAZLOUMAN, B. PIGOT
M 9.10 IP906	M. DESSARDO, Y. ROUBY
M 9.10 IP908	F. PINATEL, C. DENNEULIN
M 9.10 IP909	B. PATTERSON
M 9.10 IP910	J-L. MORALES
M 9.10 IP917	J - B. EYRAUD
M 9.10 IP918	M. BOURDIER
M 9.10 IP921	L. LOPEZ
M 9.10 IP922	A. TUFANO
M 9.10 IP926	Y. MAHIEU, A. PETITRENAUD
M 9.10 IP928	I. GENYK, E. MACAIRE
M 9.10 IP930	B. NAVINER
M 9.10 IP932	Y. NUSSAUME, C. SZANTO
M 9.10 IP933	A. TUFANO, M. ANTONIOLI
M 9.10 IP935	A. DE BIASE, P. ZANINI
M 9.10 IP936	T. MALIKIAN, D. MAGNAC
M 9.10 IP937	S. NAVA, E. RESTREPO RESTREPO
M 9.10 IP938	D. FEICHTINGER
M 9.10 IP940	F. SOUCARRAT-CHAUDHURI

PROJET DE FIN D'ÉTUDES PFE

ORGANISATION

Le choix réfléchi d'un sujet de PFE nécessite une phase préparatoire en semestre 9 pour construire puis valider un sujet. Cette préparation peut s'effectuer dans deux cadres différents :

- soit dans le cadre de deux groupes de projet S9-S10 piloté par un même groupe d'enseignants,
- soit dans le cadre de 2 groupes de projets distincts mais qui définissent entre eux une articulation.

Le semestre 10 est entièrement consacré à la finalisation du projet de fin d'études (PFE) qui termine le second cycle. Il ne comporte plus qu'une seule unité d'enseignement M 10.11 qui regroupe le projet consacré au PFE, sa soutenance, le rapport de stage et sa validation ainsi que l'encadrement du séminaire thématique consacré à la rédaction du mémoire et à la préparation de sa soutenance en cas d'option pour un parcours recherche.

La préparation du PFE compte 90 heures semestrielles encadrées (soit 5,5 heures hebdomadaires), selon un calendrier à la fois personnalisé et coordonné avec le groupe de suivi qui propose des encadrements collectifs et individuels.

Cet ultime semestre fait donc apparaître une très nette diminution des heures d'enseignement encadrées, correspondant à une prise croissante d'autonomie des étudiants, désormais pleinement engagés dans la finalisation de leur PFE.

CONSTITUTION DES GROUPES DE PFE

Les groupes de PFE constitués sont ordinairement rattachés à un thème d'approfondissement. Ils peuvent s'associer afin de mutualiser leurs moyens pédagogiques.

La direction d'études encadre l'étudiant dans un groupe de PFE et l'assiste dans la mobilisation des savoirs et des savoirs faire nécessaires.

Les étudiants choisissent un groupe de PFE parmi l'offre proposée.

Les directions d'étude de PFE se présentent aux étudiants par une note d'intention pédagogique précisant le thème ou l'objet d'étude qui les rassemblent, l'organisation de l'encadrement proposé aux étudiants ainsi que les objectifs qu'ils entendent assigner au PFE qu'ils encadrent. Une présentation des groupes de PFE aura lieu à la fin du mois d'octobre.

1. Les étudiants formulent un choix sur la fiche d'intention d'inscription pédagogique et doivent la faire signer par un enseignant du groupe de PFE
2. Les étudiants devront rédiger une fiche de présentation de leur sujet pour le début du mois de janvier. Cette fiche devra présenter les intentions du projet sur la base des trois critères suivants : contextualité, habitabilité et constructibilité, comporter un titre, des mots clés et préciser les échelles du projet. Les sujets proposés seront examinés à la mi-janvier.

PRÉ-REQUIS POUR L'INSCRIPTION À UN GROUPE DE PFE

Pour s'inscrire au semestre 9 dans un groupe d'introduction du PFE, les étudiants doivent avoir validé la totalité des unités d'enseignement de 1^{ère} année du second cycle.

Au semestre 10, la pré-inscription dans un groupe de PFE est confirmée après validation du sujet et après vérification des pré-requis exigés et de la validation des unités d'enseignement M 9.9 (projet d'architecture et introduction au PFE) et M 9.10 (mémoire).

Le mémoire doit impérativement être validé lors de la soutenance avec la note minimale de 10/20 pour pouvoir s'inscrire définitivement dans un groupe de PFE au semestre 10 en vue de la soutenance prévue début juillet.

Si le mémoire n'est pas entièrement finalisé et que l'étudiant obtient une note de 8/20, il peut passer un rattrapage à la fin de l'intersemestre (cf. calendrier universitaire). Dans certains cas particuliers un second rattrapage peut être effectué en septembre.

Seul le stage peut être effectué après la soutenance du PFE. Il ne peut, en aucun cas, être effectué en même temps que le PFE. Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants ayant effectué une mobilité au cours de l'année précédente.

ÉVALUATION DU PFE ET JURYS DE SOUTENANCE ET DE DÉLIBÉRATION

Évaluation du PFE

L'assiduité et l'avancée du travail dans le cadre du groupe de PFE seront évaluées tout au long du semestre 10 et feront l'objet, courant du mois de juin, d'un pré jury au sein du groupe de PFE qui validera ou non le travail. Cette validation conditionnera le passage devant les jurys de soutenance prévus en juillet ; Seuls les étudiant(e)s ayant validé le suivi du PFE seront autorisé(e)s à soutenir leur PFE durant la session de soutenance prévue au début du mois de juillet (cf calendrier universitaire)

Jurys de soutenance et de délibération

Les jurys de soutenance seront organisés les 8, 9, 10 et 11 juillet 2019.

La soutenance des PFE est publique et se déroule pendant une heure devant un jury composé de cinq personnes, émanation des groupes de PFE. La délibération finale est conduite par un jury constitué de neuf personnes. Le jury de délibération examine les propositions des jurys de soutenance, dont il valide ou invalide souverainement les propositions et peut se référer aux travaux qui restent affichés.

La délibération du jury se déroule à huis clos. À l'issue des opérations de soutenance, une note (sur 20), argumentée, est proposée au jury de délibération. Cette note n'est qu'une indication, destinée à faciliter la délibération finale du jury. Elle n'est pas publiée. À titre exceptionnel, le jury a la possibilité de proposer ses félicitations, à l'unanimité requise de ses membres. Les étudiants pourront être admis, refusés ou ajournés. Il y aura une session de rattrapage pour les étudiants ajournés, prévue les 16 et 17 septembre 2019.

PARCOURS RECHERCHE

Les étudiants désirant obtenir la mention "Recherche" au diplôme d'architecte devront au semestre 9 valider un optionnel de Séminaire de L'UEM 9.10, puis s'engager dans le "Parcours recherche" proposé sous la forme d'un optionnel au semestre 10.

Ce parcours fait l'objet d'un accord entre l'étudiant et un enseignant titulaire d'un doctorat du séminaire où l'étudiant est inscrit. Il fait l'objet d'une inscription obligatoire dans l'optionnel "Parcours recherche" du semestre 10.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Au terme du deuxième semestre du séminaire (fin du semestre 8), et à la suite d'un avis favorable délivré lors du jury de mémoire d'étape, un étudiant peut être admis à compléter l'initiation à la recherche reçue aux semestres 7 et 8 dans un séminaire par une formation approfondie à la recherche au cours du semestre 10. Celui-ci établit, en accord avec un enseignant docteur du séminaire où il est inscrit, un contrat de formation approfondie à la recherche pour le semestre 10. Ce contrat présente un résumé du sujet de mémoire, ainsi que le nom du laboratoire de recherche dans lequel l'étudiant est encouragé à effectuer son stage de master. Ce contrat est soumis par l'enseignant et l'étudiant à une commission "Parcours recherche" nommée par la CPR, et composé d'enseignants HDR et docteurs. Cette commission examine tous les ans en début d'année universitaire les propositions de contrat de formation approfondie à la recherche.

Validation : Pour valider le parcours recherche, l'étudiant admis dans un parcours recherche doit :

- valider impérativement l'optionnel parcours recherche (S10)
- valider son stage si possible dans un laboratoire de recherche.
- produire un mémoire de recherche et le valider lors de la soutenance organisée par les enseignants du séminaire en fin du semestre 10.

Obtention de la mention recherche lors de la soutenance du PFE : Pour obtenir la mention recherche à son diplôme d'état d'architecte, l'étudiant devra valider son parcours recherche, puis soumettre son mémoire à la commission "parcours recherche" pour solliciter la présentation devant le jury spécifique habilité à décerner la mention recherche, organisant la soutenance conjointe du PFE et du mémoire (cf. articles 17 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS

SEMESTRE 10 / PFE

ARTS ET ESPACES

Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.

PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain

PFE 02 Regards croisés : scénographie et architecture : de l'œuvre au lieu

PFE 11 Paysage/s : architecture, processus territoire soutenable - Mutation des sites industriels et revitalisation urbaine

ÉDIFICATION ET CULTURES TECHNIQUES

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes

PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet

PFE 19 Architecture raisonnée et construite de l'édifice

PFE 20 Approfondissement du projet naval

PFE 21 Construire dans le construit

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

PFE 01	Démarches plastiques et projet urbain
PFE 03	Projet urbain et villes d'ailleurs
PFE 04	Architectures et espaces urbains en mutations 1
PFE 05	Retour - ateliers Ulaanbaatar et Yangon
PFE 06-09	Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements
PFE 11	Paysage/s : architecture, processus territoire soutenable - Mutation des sites industriels et revitalisation urbaine
PFE 12	Le fait urbain et les pratiques du projet
PFE 14	Dans les métropoles
PFE 25	Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui
PFE 28	Milieux habités : Construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels
PFE 29	Habiter le Grand Paris
PFE 30	L'opportunité de la banlieue

PATRIMOINE ET MUTATIONS

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

PFE 03	Projet urbain et villes d'ailleurs
PFE 04	Architectures et espaces urbains en mutations 1
PFE 05	Retour - ateliers Ulaanbaatar et Yangon
PFE 06/09	Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements
PFE 11	Paysage/s : architecture, processus territoire soutenable - Mutation des sites industriels et revitalisation urbaine
PFE 13	Architecture à grande échelle
PFE 14	Dans les métropoles
PFE 21	Construire dans le construit
PFE 22	Du concept au projet architectural
PFE 25	Besoins sociaux et sanitaires dans la ville durable
PFE 28	Milieux habités : Construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels
PFE 29	Habiter le Grand Paris
PFE 30	L'opportunité de la banlieue

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une "pratique critique". Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturale d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

PFE 10	Projets, Prospective et villes européennes
PFE 12	Le fait urbain et les pratiques du projet
PFE 13	Architecture à grande échelle
PFE 30	L'opportunité de la banlieue

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

PFE 01	Démarches plastiques et projet urbain
PFE 04	Architectures et espaces urbains en mutations 1
PFE 05	Retour - ateliers Ulaanbaatar et Yangon
PFE 06-09	Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements
PFE 10	Projets, Prospective et villes européennes
PFE 13	Architecture à grande échelle
PFE 14	Dans les métropoles
PFE 25	Besoins sociaux et sanitaires dans la ville durable
PFE 29	Habiter le Grand Paris

PARCOURS RECHERCHE

So 100	Optionnel Parcours Recherche interthèmes Inscription obligatoire pour les étudiants désirant obtenir le diplôme d'état avec la mention "Recherche"
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ENSEIGNANT(E)S

SEMESTRE 10

M.10.11 – GROUPES DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES - AU CHOIX	
PFE01	CARLO ASLAN, JÉRÔME BOULMIER, JULIEN BELLER
PFE02	MAHTAB MAZLOUMAN, GÉRALD GRIBÉ, JAKOB GAUTEL
PFE03	CLAUDIO SECCI, CAROLE LANOIX, HERVÉ THOMAS
PFE04	BENDICHT WEBER, VALENTINA MOIMAS, ISABELLE GENYK DE FRANCE
PFE05	OLIVIER BOUCHERON, CHRISTINE BLANCOT
PFE06	VINCEN CORNU, BRUNO GAUDIN
PFE09	VICTORIA PIGNOT, ALBERT-GILLES COHEN, VINCENT LAVERGNE, GÉRALD GRIBÉ
PFE10	ÉRIC LOCICERO, NAZILA BELKADI, SERGE WACHTER
PFE11	YANN NUSSAUME, PHILIPPE HILAIRE, OLIVIER JEUDY, AGNES LAPASSAT, SÉVERINE ROUSSEL
PFE12	RON KENLEY
PFE13	ANDRES ATELA, LUIS LOPEZ
PFE14	PATRICK LEITNER, DAVID FAGART
PFE19	FRANCK GAUBIN, DIETMAR FEICHTINGER
PFE20	CHRISTOPHE BARREAU
PFE21	PIETRO CREMONINI, PHILIPPE DEHAN, PHILIPPE LAUZANNE
PFE22	DOMINIQUE BEAUTEMS, NARJISS LEMRINI
PFE25	JEAN-MARC CHANTEUX, VARINIA TABOADA
PFE28	ERIC DANIEL- LACOMBE, XAVIER BONNAUD
PFE29	THOMAS ELEFTERIOU, SANG WANG
PFE30	GUILLAUME BARON, XXX



▶ plus d'infos sur
www.paris-lavillette.archi.fr

École Nationale Supérieure d'Architecture de **Paris-La-Villette**
144, avenue de Flandre - 75019 Paris - Tél. : 01 44 65 23 00